



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Pas-de-Calais**

<p align="center"><b>ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU PAS-DE-CALAIS 2020 - 2024</b></p>
---

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 427-1 à L. 427-7 et R. 427-1 à R. 427-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux Lieutenants de louveterie ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2014 modifié portant nomination des Lieutenants de louveterie du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant nomination des Lieutenants de louveterie du Pas-de-Calais pour la période 2020-2024 ;

VU l'avis du groupe informel départemental réuni le 12 novembre 2019 chargé d'examiner les compétences, aptitudes et capacités des candidats à la fonction de Lieutenant de louveterie ;

VU l'avis du Président de la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer,

### **A R R Ê T E**

#### **ARTICLE 1 :**

Le nombre de Lieutenants de louveterie titulaires dans le Pas-de-Calais est fixé à :

- 20 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 7 janvier 2023 ;
- 19 du 8 janvier 2023 au 3 mars 2023 ;
- 18 du 4 mars 2023 au 31 décembre 2024.

Les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous sont nommés Lieutenants de louveterie pour la période définie en dernière colonne.

<b>Numéro de Circ.</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>Période</b>
1	Jean-Michel TACCOEN	23 août 1964	Saint-Omer	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
2	Jean-claude THÉRACHE	7 janvier 1948	Âmes	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 7 janvier 2023
	Raymond DECLÉMY	1 août 1977	Calais	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
	Louis BIREMBAUX	14 octobre 1988	Lomme	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
3	Antoine BOUTOILLE	29 septembre 1983	Saint-Omer	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
4	Enguerrand de BOURNONVILLE	4 mars 1951	Berck-sur-mer	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
5	Alexandre SCHRAEN	16 avril 1971	Dunkerque	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
6	Jean-Christophe MERCK	27 juin 1971	Rosendal	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
7	Nicolas DEKYNDT	23 septembre 1976	Dunkerque	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
	Raphaël SINGER	18 février 1964	Boulogne-sur-mer	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
8	Laurent DUEZ	15 mai 1965	Denain	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
9	Franck DEBUIRE	24 décembre 1967	Frévent	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
10	Jérôme GALLET	29 octobre 1972	Hesdin	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
11	Pascal DECAMP	24 juin 1959	Saint-Pol-sur-Ternoise	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
12	Daniel DESTOMBES	3 mars 1948	Mons-en-Pévèle	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 3 mars 2023
	Bernard MOREL	10 janvier 1957	Chocques	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
13	David DROULEZ	24 octobre 1968	Roubaix	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
14	Géry MOREAU	24 juin 1956	Beuvry	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
15	Jacques CONTART	7 novembre 1954	Rivière	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024

<b>Numéro de Circ.</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>Période</b>
16	Franck KETELS	4 novembre 1979	Arras	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024

Les communes constituant chacune des circonscriptions sont définies en annexe du présent arrêté.

#### **ARTICLE 2 :**

Les Lieutenants de louveterie se conforment aux dispositions du code de l'environnement et à l'arrêté ministériel 14 juin 2010 modifié relatif aux Lieutenants de louveterie.

#### **ARTICLE 3 :**

En cas d'indisponibilité du titulaire de la circonscription et à sa demande, la suppléance peut être assurée par un autre Lieutenant de louveterie listé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

À sa demande, le Lieutenant de louveterie titulaire peut recevoir l'aide d'autres Lieutenants de louveterie.

#### **ARTICLE 4 :**

Le titre de Lieutenant de louveterie honoraire est conféré à :

- Monsieur Luc DESBUQUOIS, né le 30 janvier 1954 à Hazebrouck ;
- Monsieur Jean-Luc SCAILLIEREZ, né le 9 octobre 1946 à Cuinchy.

#### **ARTICLE 5 :**

L'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant nomination des Lieutenants de louveterie du Pas-de-Calais pour la période 2020-2024 est abrogé.

#### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa parution au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application Télérecours citoyen sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **ARTICLE 7 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 16 DEC. 2019  
Le Préfet,

  
Fabien SUDRY

